



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

C.A.E.N.

du 24 juin 2013

ORDRE DU JOUR

I – Approbation du compte-rendu du CAEN du 3 décembre 2012

II – Affaires relevant de la compétence de l'Etat

1. Préparation de la rentrée 2013
 - 1.1. Répartition des moyens (1^{er} et second degré)
 - 1.2. Evolution de l'offre de formation des lycées
 - 1.3. Evolution de l'offre de formation de l'enseignement agricole
2. Liste annuelle des opérations de construction ou d'extension d'établissements du second degré

III – Affaire relevant de la compétence de la Région

1. Liste annuelle des opérations de construction, de reconstruction ou d'extension d'établissements
2. Budget primitif 2013

**Préparation de la rentrée 2013 :
répartition des moyens 1^{er} et second
degré
(Education Nationale)**

Préparation de la rentrée 2013

Premier degré :

Le premier degré constitue le niveau d'enseignement stratégique sur lequel le ministre de l'Education Nationale souhaite porter une attention toute particulière. Pour l'académie de Strasbourg, la priorité donnée au premier degré se traduit par une dotation de 69 emplois supplémentaires permettant d'accompagner la hausse des effectifs et de mettre en œuvre les orientations définies par le gouvernement, dans une logique d'équité et de rééquilibrage entre les deux départements de l'académie.

I) Des éléments de contexte conformes aux évolutions constatées au niveau national :

Un contexte démographique un peu moins favorable en Alsace qu'au niveau national :

L'évolution démographique à la rentrée 2012 montre que l'académie enregistre une baisse de 81 élèves à la rentrée 2012, soit -0,05%, alors qu'au niveau national l'évolution est positive (+ 0,19%).

Pour la rentrée 2013, les prévisions d'effectifs font état, pour l'ensemble du 1^{er} degré de l'académie, d'une hausse de 831 élèves (+0,50%), légèrement moins soutenue qu'au niveau national (+0,53%).

Une évolution démographique plus favorable dans le Bas-Rhin :

	2012/13	2013/14	évolution globale	évolution en %
Bas-Rhin	99 271	99 834	563	0,57%
Haut-Rhin	68 156	68 424	268	0,39%
Académie	167 427	168 258	831	0,50%

Cette évolution globale inclut l'effort spécifique en faveur de la scolarisation des élèves de moins de 3 ans, qui représente + 134 élèves. Ainsi, à taux de scolarisation constant, l'évolution des effectifs des 2 ans baisserait en effet de 23 élèves au niveau académique, alors que l'on prévoit une hausse de 111 élèves scolarisés à cet âge.

Des conditions d'encadrement qui restent légèrement plus favorables dans le Haut-Rhin :

L'objectif académique d'harmoniser les taux d'encadrement (P/E) des deux départements est en passe d'être atteint : en 2012/13 l'écart constaté en faveur du Haut-Rhin est seulement de 0.022 (contre 0.086 en 2010/11) :

	dotation 2012/13	effectifs 2012/13	P/E 2012/13
Bas-Rhin	5 069	99 271	5,106
Haut-Rhin	3 495	68 156	5,128
Académie	8 563	167 427	5,115

La répartition des moyens entre les académies s'appuie sur leurs caractéristiques sociales et territoriales

Pour répartir les moyens entre les académies, le ministère tient compte notamment des indicateurs suivants :

- démographique (cf. ci-dessus)
- territorial (degré d'urbanisation) et social (proportion de PCS défavorisées, taux de chômage et proportion d'allocataires du RSA)

Au regard de ces indicateurs, l'académie de Strasbourg apparaît comme ayant une dotation excédentaire en 2011/12 et proche de la moyenne nationale en 2012/13.

II) Les priorités académiques de la rentrée 2013 s'inscrivent dans les orientations nationales :

Pour la rentrée 2013, l'académie bénéficie de la création de 69 emplois (soit 2,3% des créations au niveau national), dont :

- 40 emplois au titre la démographie pour accompagner la hausse des effectifs ;
- 29 emplois au titre des priorités nationales relatives à la scolarisation des moins de 3 ans et des dispositifs « plus de maîtres que de classes ».

Cette dotation permet d'augmenter le ratio P/E académique à la prochaine rentrée (de 5,11 à 5,13, le P/E de référence des académies urbaines étant de 5,08 en 2012/13).

La priorité donnée à la scolarisation des moins de 3 ans en zones défavorisées :

L'académie se caractérise par des taux de scolarisation à 2 ans inférieurs à la moyenne nationale. Ce constat global mérite néanmoins d'être nuancé. Dans la logique académique visant à soutenir les territoires les plus défavorisés, les moyens consacrés à la scolarisation des élèves de moins de trois ans ont été concentrés sur les écoles relevant de l'éducation prioritaire.

2011/12 public + privé	taux de scolarisation global	taux de scolarisation dans l'EP
Bas-Rhin	5,9%	29,7%
Haut-Rhin	2,8%	12,0%
Académie	4,6%	20,3%
France	12,1%	18,9%

Pour la rentrée 2013, l'objectif de l'académie est double :

- porter le taux du Haut-Rhin à 30% en éducation prioritaire, au plus tard en 2015, par l'ouverture de nouvelles classes ;
- augmenter ce taux dans les zones rurales des deux départements par le maintien de structures existantes.

La mise en œuvre des dispositifs « plus de maîtres que de classes » :

L'objectif "plus de maîtres que de classes" doit permettre, dans les secteurs les plus fragiles et sur la base du projet d'école, de mettre en place des organisations pédagogiques innovantes, nécessaires pour améliorer significativement les résultats scolaires. Ces dispositifs s'adressent en priorité aux écoles les plus confrontées à la difficulté scolaire, en zone urbaine comme en zone rurale.

Si le critère de la ruralité ne permet pas d'opérer de réelle distinction entre les deux départements alsaciens, le critère de la scolarisation en éducation prioritaire est en revanche plus pertinent. Il permet de distinguer le département du Haut-Rhin qui scolarise 53% des effectifs académiques des réseaux réussite scolaire et Eclair alors que son poids dans la démographie globale du 1^{er} degré est de l'ordre de 40%.

III) L'évolution des dotations du premier degré permet d'améliorer le taux d'encadrement des élèves de l'enseignement primaire dans l'académie et de mettre en œuvre les priorités nationales

La répartition des moyens a pour but d'accompagner la hausse des effectifs et de mettre en œuvre les objectifs nationaux au regard des caractéristiques des deux départements, en améliorant leurs conditions d'encadrement, tout en continuant à les rapprocher dans un souci d'équité.

Des conditions d'enseignement plus favorables à la rentrée 2013 :

La dotation attribuée à l'académie pour accompagner l'évolution démographique (+ 40 emplois) est répartie en fonction de l'évolution des effectifs hors progression des taux de scolarisation à 2 ans (soit +697 élèves au niveau académique), avec l'objectif de réduire encore l'écart entre les P/E départementaux :

	évolution des effectifs à taux 2 ans constants	effectifs totaux à taux 2 ans constants en 2013/14	emplois attribués
Bas-Rhin	519	99 790	35
Haut-Rhin	178	68 334	5
Académie	697	168 124	40

La scolarisation des moins de 3 ans est améliorée, en tenant compte du retard constaté dans le département du Haut-Rhin : la répartition des moyens au titre de la scolarisation des élèves de moins de trois ans se fait en fonction de l'évolution des effectifs correspondant à la progression, différenciée en faveur du Haut-Rhin, des taux de scolarisation à 2 ans dans les deux départements :

	évolution des effectifs	nombre d'élèves par classe	emplois attribués
Bas-Rhin	44	25,3	2
Haut-Rhin	90	23,9	4
Académie	134	24,7	6

Le dispositif « plus de maîtres que de classes » sera mis en œuvre au sein des écoles relevant de l'éducation prioritaire et en zone rurale isolée pour faire vivre les projets les plus innovants :

La ruralité n'étant pas un facteur suffisamment discriminant entre les deux départements, la répartition du solde des emplois attribués à l'académie se fait en fonction des effectifs scolarisés en éducation prioritaire :

	effectifs éducation prioritaire	En %	emplois attribués
Bas-Rhin	10 593	47%	11
Haut-Rhin	11 951	53%	12
Académie	22 544	100%	23

Par conséquent, l'évolution globale des dotations par département est la suivante :

	Démographie	- de 3 ans	+ de maîtres que de classes	Total emplois attribués	P/E 2013/14
Bas-Rhin	35	2	11	48	5,125
Haut-Rhin	5	4	12	21	5,139
académie	40	6	23	69	5,130

Elle permet :

- de mettre en œuvre les priorités nationales dans une logique d'équité et de solidarité, au bénéfice des territoires les plus exposés à la difficulté scolaire.
- d'améliorer les P/E de l'académie et des deux départements (et de 5.115 en 2012, 5.130 en 2013 au niveau académique)
- de poursuivre l'harmonisation des conditions départementales d'encadrement (l'écart entre les P/E départementaux passe de 0.022 en 2012 à 0.014 en 2013)

Second degré :

- I) **Un contexte démographique plus défavorable en Alsace qu'en moyenne nationale qui affecte essentiellement le niveau collège :**

L'académie accueillera moins d'élèves dans le second degré à la rentrée 2013 :

Dans le second degré, l'académie de Strasbourg connaît un contexte démographique inverse à celle constatée au niveau national. L'académie enregistre ainsi une baisse de 660 élèves à la rentrée 2012 (-0,5%) alors même que les effectifs du second degré progressent au niveau national (+ 0,1%).

Cette tendance est confirmée pour la rentrée 2013 : une diminution de 231 élèves à la rentrée 2013, soit -0,2% des effectifs, est attendue dans l'académie alors que la prévision est une hausse de +0,7% au niveau national. L'académie de Strasbourg se trouve donc placée dans une situation moins favorable, qu'elle partage avec seulement trois autres académies.

La baisse des effectifs est pour l'essentiel concentrée sur le niveau collège :

Cette évolution défavorable mérite néanmoins d'être nuancée et précisée en fonction des différents niveaux d'enseignement. Cette baisse est en effet pour l'essentiel concentrée au niveau collège : -782 élèves prévus (-1,1% contre +0,5% au niveau national). Pour les lycées généraux et technologiques, les prévisions des effectifs font état pour l'académie d'une hausse moins marquée qu'au niveau national (+0,5% contre +0,8%). L'évolution prévue est cependant plus favorable à l'académie en lycée professionnel (+2,1% contre +1,2%) et dans les formations post-bac (STS : +0,9% contre +0,8% et CPGE : +4,5% contre +2,3%).

- II) **Malgré la baisse des effectifs, l'académie de Strasbourg bénéficie de la création de 34 emplois :**

Une dotation académique abondée de 34 emplois :

Au regard des critères territoriaux et sociaux comme des besoins d'enseignement par type d'établissement, la situation globale du second degré dans l'académie de Strasbourg apparaît en 2012-13 comme en 2011-2012 comme équilibrée, c'est-à-dire ni excédentaire, ni déficitaire en moyens.

Pour la rentrée 2013, la dotation académique d'enseignement du 2nd degré bénéficie de la création de 34 emplois (soit 0,9% des créations au niveau national). Il est à noter que Strasbourg est la seule académie à bénéficier d'une dotation positive parmi les quatre dont les effectifs sont prévus en baisse.

Une dotation qui permet d'améliorer les conditions d'enseignement dans le second degré :

Les taux d'encadrement (mesurés par l'indicateur H/E) sont maintenant globalement très proches des moyennes nationales pour tous les types d'établissements, alors qu'ils étaient auparavant supérieurs dans les LEGT. Sur la base des principes d'équité et de solidarité, la politique académique de redéploiement des moyens en faveur des collèges a permis en particulier de renforcer l'encadrement dans les collèges qui cumulent le plus de difficultés scolaires et sociales (25 collèges), notamment ceux de l'éducation prioritaire (dont 10 Eclair) : Strasbourg est en effet l'académie qui discrimine le plus l'attribution des moyens en faveur de ces établissements. Ils concentrent, en effet, une difficulté scolaire et sociale nettement plus importante que la moyenne nationale mais se voient attribuer par l'académie les moyens leur permettant d'atteindre des taux d'encadrement les plus favorables au niveau national.

Si l'académie enregistre une baisse globale de ses effectifs, l'évolution démographique différenciée par niveaux induit néanmoins une augmentation des besoins à taux d'encadrement constants à la rentrée 2013 :

	variation d'effectifs	H/E 2012/2013	évolution dotations	évolution emplois	observations
EES *	72	1,999	+ 144	+8,2	
collèges	-854	1,268	- 1050	- 58,5	y compris Segpa
LEGT	231	1,500	+ 380	+ 30,3	dont 7,5 emplois au titre de la baisse du rendement des postes**
LP et EREA	321	2,197	+ 700	+ 38,8	
total	-230		+ 174	+18,8	

* école européenne de Strasbourg

** du fait d'évolution de la population enseignante (proportion plus élevée d'agrégés), le nombre d'heures de service par poste diminue significativement dans les lycées de l'académie.

Il est à noter que les besoins à taux d'encadrement constants s'élèvent à 18,8 ETP, mais la **dotation académique étant de 34 ETP**, elle permet une amélioration des conditions d'enseignement à la rentrée 2013.

Il convient par ailleurs de noter que la dotation de l'enseignement religieux évolue à la baisse (-7,5 ETP à la rentrée 2013) en raison de la diminution des effectifs en collège et du taux de participation des élèves à cet enseignement obligatoire qui peut donner lieu à dispense.

III) **La répartition des moyens d'enseignement du second degré traduit la priorité nationale et académique portée au niveau collège et renforce la mise en œuvre des orientations définies dans le projet d'académie :**

Des méthodes d'allocation des moyens pour accompagner la démarche de contractualisation :

Les méthodes d'allocation des moyens aux EPLE ont été profondément renouvelées les deux années précédentes. Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2013, leur évolution se poursuit pour accompagner la démarche de projet et de contractualisation généralisée pour l'ensemble des établissements scolaires du second degré en 2012.

Sur la base du maintien des taux d'encadrement constatés à la rentrée 2012 (H/E), les moyens alloués à l'académie sont attribués, pour chaque niveau d'enseignement (collèges, lycées général et technologique, lycée professionnel) en **deux lignes de dotation distinctes :**

- **Une dotation de base** calculée au pro-rata des effectifs de chaque établissement scolaire sur la base de la grille des enseignements obligatoires ;
- **Une dotation au titre des projets et contrats** (académie, établissement) permettant de traduire les orientations pédagogiques spécifiques retenues

Cette dotation permet notamment de :

- ✓ Soutenir l'ambitieuse **politique des langues** engagée dans l'académie depuis plusieurs années ;
- ✓ Accompagner plus spécifiquement les établissements les plus confrontés à la **difficulté scolaire** en favorisant les dispositifs de réussite scolaire et par l'octroi de taux d'encadrement plus favorables permettant une marge d'initiative supplémentaire en termes de pratiques pédagogiques innovantes
- ✓ Favoriser la mise en œuvre de **projets pédagogiques innovants**, adaptés au besoin des élèves et aux contextes des établissements, pour fluidifier et sécuriser le parcours des élèves et leur donner l'ambition d'élever le niveau de qualification et d'accéder en plus grand nombre à l'enseignement supérieur notamment les élèves issus de familles modestes.

Ces nouvelles modalités d'allocation des moyens doivent permettre de répondre aux besoins liés à l'évolution démographique et de décliner de la manière la plus adaptée au contexte des établissements scolaires, les orientations stratégiques retenues dans le projet d'académie en leur permettant de choisir les réponses les plus pertinentes aux besoins des élèves.

Pour l'année 2013, les marges de manœuvre autorisées par les moyens d'enseignement alloués à l'académie permettent d'améliorer les conditions d'enseignement des collèges et de mieux accompagner les établissements scolaires dans la mise en œuvre du projet d'académie. La répartition proposée est la suivante :

	évolution dotation (en emplois)	H/E 2013/14
école européenne *	9,8	2,014
collèges	-37,4	1,273
lycées	30,3	1,500
LP et Erea	38,8	2,197
enseignement religieux	-7,5	
total	34	

*la dotation inclut un poste de documentaliste non pris en compte dans le calcul du H/E

Collèges :

La priorité donnée au niveau collège se traduit par une nette amélioration des conditions d'enseignement : La déclinaison en heures de la dotation des collèges à la rentrée 2013 se décompose de la façon suivante :

Dotation Collège	Académie	Bas-Rhin	Haut-Rhin
dotation de base + ajustements	89 611	54651	34 960
dotation au titre des projets et contrats	7106	3 617	3 489
Projets « politique des langues »	3 162	1710	1452
Accompagnement des établissements à difficultés marquées	3 194	1 457	1 737
Autres projets pédagogiques innovants	750	450	300
Total	96 717	58 268	38 449

Cette ventilation met en évidence l'importance des moyens consacrés par l'académie :

- à la mise en œuvre de la **politique académique des langues** : l'équivalent de 175,7 emplois d'enseignants spécifiquement consacré :
 - ✓ pour soutenir l'enseignement de l'allemand et amorcer l'ouverture au plurilinguisme grâce aux sections européennes et surtout aux sections bilangues, qui concernent cette année 56% des élèves de 6^{ème} contre 41% en 2006-07 (+15 points en 6 ans ; la moyenne nationale était de 14% en 2011-12)
 - ✓ pour assurer la montée en charge des sections bilingues en collège
- à l'accompagnement des projets des 25 établissements qui cumulent le plus de difficultés scolaires et sociales, dont le périmètre dépasse celui de l'éducation prioritaire puisqu'il inclut 4 autres collèges. A effectifs constants, ces établissements continueront de bénéficier du même accompagnement permettant une marge d'initiative supplémentaire (pratiques pédagogiques innovantes) qu'en 2012-13, soit l'équivalent de 177,5 emplois.
- à l'accompagnement des autres projets innovants, il est de 750 heures (400 heures en 2012-13) pour l'ensemble des collèges.

Lycées :

Les dotations réservées aux lycées assurent le maintien des taux d'encadrement et permettent de dégager une marge d'initiative au titre des projets :

Dotations Lycées	Total	LEGT	LP
dotations de base + ajustements	95 670	60 708	34 961
dotations au titre des projets et contrats	2 155	1 841	315
Projets « politique des langues »	1 026	841	185
Autres projets pédagogiques innovants	1 129	1 000	130
Total	97 825	62 549	35 276

NB : Le degré de difficulté scolaire est pris en compte dans l'allocation des moyens aux établissements au titre des projets pédagogiques innovants.

La dotation au titre de la politique académique des langues correspond au surcoût en LEGT, des sections ABIBAC et internationales et en LP, des sections européennes et de l'enseignement de la 2^{ème} LV en sections professionnelles industrielles (non prévu par les référentiels nationaux)

L'accompagnement des lycées par l'octroi de dotations supplémentaires permet d'augmenter leur marge d'initiative et de favoriser des pratiques pédagogiques innovantes. Pour les LEGT, il s'agit d'une dotation de 1000 heures (667 heures en 2012/13), pour les LP, elle est de 130 heures (comme en 2012/13).

Ces dotations viennent compléter les marges d'initiatives déjà comprises dans la dotation de base.

Les taux d'encadrement

En 2012/13, le nombre moyen d'élèves par division (E/D) est de 25,1 dans le 2nd degré public (y compris le post-bac des lycées).

Cependant, un indicateur plus significatif est le ratio E/S (nombre d'élèves par structure), soit la moyenne du nombre d'élèves par division complète et du nombre d'élèves par groupe à effectifs réduits, pondérée par le nombre d'heures effectuées dans chaque type de structure.

En 2012/13, ce ratio s'établit en moyenne à 20,7 dans les EPLE. Cet indicateur restitue plus précisément la réalité des conditions d'apprentissage, au regard des choix opérés par l'établissement dans le cadre de sa marge d'autonomie.

	E/D	E/S
1er cycle (hors Segpa)	25,4	23,3
Segpa	12,8	11,5
2 nd cycle professionnel	20,4	15,6
2 nd cycle EGT	31,0	24,1
BTS+CMN+DSAA	24,8	18,2
CPGE+DCG	34,2	29,3
Total	25,1	20,7

Evolution de l'offre de formation des lycées

(Education nationale)

EVOLUTION DE L'OFFRE DE FORMATION DES LYCEES A LA RENTREE 2013

1.2.1 Enseignement professionnel

Lycée Heinrich Nessel - Haguenau

- Ouverture de la mention complémentaire « technicien en énergie renouvelable » (mixage formation initiale et continue)

Lycée Cassin - Strasbourg

- Ouverture du Bac Pro « service de proximité et vie locale »

Lycée Yourcenar - Erstein

- Ouverture du Bac Pro « accueil relations clients et usagers »

Lycée Schoengauer – Colmar

- Ouverture du CAP « employé de vente option A : produits alimentaires »

Lycée Stoessel – Mulhouse

- Ouverture du Bac Pro « commerce »

Lycée Zurcher – Wittelsheim

- Ouverture du Bac Pro « accueil relations clients et usagers »
- Fermeture du CAP « maintenance et hygiène des locaux »

Lycée Vogt – Masevaux

- Ouverture du CAP « Agent technique en milieu familial et collectif »
- Fermeture du Bac Pro « commerce »
- Fermeture de la mention complémentaire « aide à domicile »

Lycée le Corbusier - Illkirch

- Fermeture du CAP « charpentier bois »
- Fermeture du Bac Pro « technicien constructeur bois »

Lycée Couffignal - Strasbourg

- Ouverture du CAP « charpentier bois »
- Ouverture du Bac Pro « technicien constructeur bois »

Lycée Storck - Guebwiller

- Ouverture d'une ULIS

LPO Heinrich Nessel– Haguenau

- Ouverture d'une ULIS

Lycée Schweisguth – Sélestat

- Ouverture d'une ULIS

1.2.2. Evolution de la voie technologique

* 1^{ère} ST2S : les formations de 1^{ère} d'adaptation sont fermées au recrutement post BEP qui n'existe plus mais les divisions sont maintenues dans les établissements concernés avec un recrutement post 2^{nde} GT :

- Lycée Jean Rostand, Strasbourg, 1 division
 - Lycée Schwilgué, Sélestat, 1 division
 - Lycée Blaise Pascal, Colmar, 1 division
 - Lycée Michel de Montaigne, Mulhouse, 1 division
- Ouverture d'une division au lycée Jean-Jacques Henner

* 1^{ère} STMG : Fermeture d'1 division sur les deux actuelles au lycée Jean-Jacques Henner

1.2 .3. Autres formations

1. Enseignement d'exploration en seconde

Lycée Leclerc Saverne

- Ouverture de l'enseignement d'exploration « création et activités artistiques (spectacles) »

Lycée Montaigne Mulhouse

- Ouverture de l'enseignement d'exploration « création et activités artistiques (spectacles) »

Lycée Marie Curie Strasbourg

- Ouverture de l'enseignement d'exploration « création et activités artistiques (son) »

Lycée Koeberlé - Sélestat

- ouverture de l'enseignement d'exploration « Patrimoine»

Lycée J.Jacques Henner - Altkirch

- ouverture de l'enseignement d'exploration « Santé et social »»

2. Première

Lycée du Haut Barr - Saverne

- Ouverture de la 1^{ère} ES

Lycée Louis Marchal - Molsheim

- Ouverture de la 1^{ère} ES

3. Enseignements de spécialité en terminale

Les lycées mentionnés sont autorisés à proposer l'enseignement de spécialité au regard des compétences avérées au sein de l'établissement

- l'enseignement de spécialité «informatique et sciences du numérique » en terminale S
- Lycée Leclerc – Saverne
- Lycée Fustel de Coulanges – Strasbourg
- lycée Mermoz de Saint Louis

4. Sections européennes

Ouvertures sous réserve d'enseignants habilités dans ces établissements et d'un effectif suffisant d'élèves :

Lycée Haut Barr - Saverne

- ouverture d'une section européenne allemand en bac pro « plastiques et composites »

Lycée Jules Verne – Saverne

- ouverture d'une section européenne allemand en bac pro « commerce »

Lycée Goulden - Bischwiller

ouverture d'une section européenne allemand en bac pro « commerce »

**Evolution de l'offre de formation de
l'enseignement agricole**

(Enseignement agricole)

Enseignement Agricole : Evolution de l'offre de formation :

Les Orientations du Projet Régional de l'Enseignement Agricole (2009-2014):

<i>Secteur</i>	<i>Objectif PREA</i>	<i>Actions</i>	<i>Réalisations</i>	
Agriculture	Accompagner les chefs d'entreprise agricole et/ou le personnel d'encadrement à l'évolution contextuelle ou structurelle des entreprises	Développer les actions de formation au management, à la gestion, à la reprise d'exploitation,...		
	Accompagner le développement de l'agriculture biologique	Proposer des formations-actions de conversion bio en particulier, dans le secteur des grandes cultures	Offre FC Modules spé + Interreg : Certi-biorhin	
	Accompagner la diversification des entreprises le développement de salariés en agriculture	Créer des parcours professionnalisants polyvalents :cé-réales/cultures spéciales/vignes; « production-transformation »;« production-commercialisation »;...		Projet CS (IV): - Transformation
		Mettre en œuvre des actions de formation à la conduite d'engins agricoles		CS conduite machines Viti
	Accompagner les producteurs face à la forte demande de produits de proximité (circuits courts, réglementation ...)	Mettre en œuvre des actions de formation niveau V et IV en « vente de produits frais »		Bac pro TCV produits alimentaires
Viticulture	Renforcer la polyvalence des salariés dans le secteur de la production	Créer des parcours professionnalisants polyvalents : « production-transformation »; « production-commercialisation »;...	Offre FC Projet CS (IV): Vente Viti	
		Mettre en œuvre des actions de formation à la conduite et entretien du matériel viticole	CS conduite engins Viti	
	Renforcer l'attractivité des formations viticoles	Maintenir l'offre de formation technique Viti-oen existante et adapter les stages FC (cf. offre modulaire et qualifiante)	Offre FC	
	Accompagner le développement de la viticulture bio	Proposer des formations-actions de conversion bio en particulier, dans le secteur de la viticulture	CS Viti bio Modules spé + Interreg : Certi-biorhin	
Horticulture	Maintenir et préserver un accompagnement des structures horticoles	Proposer des formations venant compléter la production horticole: commercialisation, conseil, conduite d'engins, entretien et utilisation des équipements et du matériel,.. favorisant « l'employabilité »	Offre FC	
	Renforcer l'acquisition de compétences en maraîchage	Proposer des actions de formation dans le domaine du maraîchage (en particulier maraîchage bio)	Modules spé + Interreg : Certi-biorhin + Offre FC	
Commercialisation	Accompagner les producteurs face à la forte demande de produits de proximité (circuits courts, réglementation ...)	Mettre en œuvre des actions de formation niveau V et IV en « vente de produits alimentaires »	Bac Pro Technicien Conseil Vente en Produits Alimentaires	
	Accompagner la diversification des entreprises	Intégrer dans les formations des modules spécifiques ;« production-transformation »;« production-commercialisation »;...	Cf. offre production	
	Concourir à l'élévation de niveau	Dans le cadre de la RVP, étudier l'opportunité de développer les parcours Bac Pro / BTSA TC notamment dans les filières des Jardins et végétaux d'ornement		

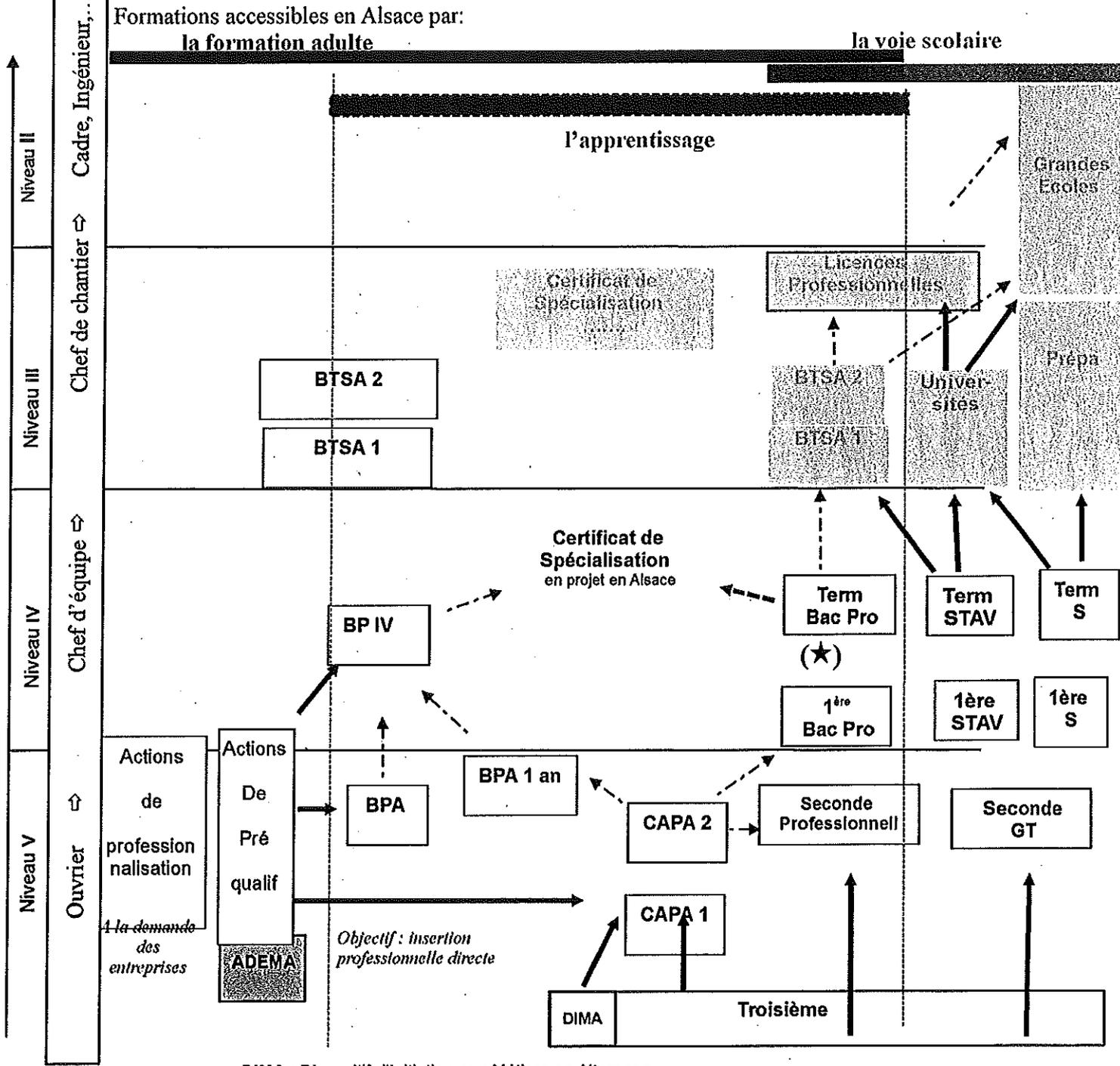
<i>Secteur</i>	<i>Objectif PREA</i>	<i>Actions</i>	<i>Réalisations</i>
<i>Transformation / Agroalimentaire</i>	Développer une offre de formation "transformations à la ferme"	Mettre en place des actions de formation : -complémentaires dans le cadre des formations diplômantes production et vente (Bac pro; BP REA) - des actions courtes de formation continue - un CS "transformation à la ferme"	Projet 2014
	Développer une offre de formation pour les industries agro-alimentaires	Mettre en place des formations de connaissance des produits pour les salariés des PME du secteur IAA (modules complémentaires, formation par apprentissage...)	Cf. développeur apprentissage
		Développer une offre de formation de niveau V et des modules complémentaires de formation favorisant l'employabilité	et COT en cours d'élaboration
<i>Paysage</i>	Accompagner le secteur du paysage dans sa diversité : les entreprises de travaux paysagers, les collectivités, les espaces naturels	Mettre en œuvre différentes actions de formation à la conduite d'engins destinées aux salariés du secteur des travaux paysagers	CACES intégré dans formation Bac pro
		Mettre en place des formations qualifiantes permettant d'acquérir également des spécialisations autour de compétences thématiques : maçonnerie paysagère, végétal, ...	
		Adapter l'offre de formation des métiers du paysage en s'appuyant sur l'étude EDEC 2010 : en particulier, en termes de formation : <i>'Monter les équipes en compétences sur des thématiques prioritaires bien identifiées au niveau des entreprises du paysage'</i>	Cf. stabilisation parcours de formation
<i>Tous secteurs</i>	Renforcer la qualification des professionnels de l'application et l'utilisation des produits phytosanitaires	plan Eco-phyto, Adapter les formations et développer la formation Certi-phyto	Cf. offre FC
<i>Services en milieu rural</i>	Adapter l'offre de formation avec les besoins du secteur des Services	Se positionner dans le cadre des formations pour adultes qualifiantes de premier niveau pour les services à la personne (formations complémentaires ponctuelles,...)	
		Ouvrir aux adultes, les formations de niveau BTS « service de milieu rural »	
<i>Hippique</i>	Mener une réflexion sur les besoins de formation pour répondre au mieux aux besoins du terrain et d'adapter l'offre de formation en conséquences, notamment suite à la rénovation de la voie professionnelle		Bac pro CGEH
<i>Eau</i>	Développer le pôle eau en concertation avec les partenaires pour répondre aux besoins de la distribution d'eau et de la maîtrise de la ressource	Réaliser une étude prospective d'ingénierie pour évaluer les évolutions de compétences afin d'adapter l'offre de formation (en lien avec l'EN)	RS 2014 : BTS GEMEAU par apprentissage
<i>Filières générales</i>	Développer l'enseignement des langues vivantes	Développer l'offre de formation des langues vivantes	Anglais, allemand + Espagnol
	Accompagner les apprenants dans leur orientation et leur parcours professionnel	Proposer au niveau régional, les 4 Espaces d'initiative locale en filières technologiques (production, aménagement, transformation, services)	RS 2014 : + EIL Agroéquipement
	Lutter contre les sorties sans qualification	Consolider l'offre de formation infra V	Développement classe de 3 ^{ème} enseignement agricole, DIMA?
<i>Orientations générales</i>	Contribuer à l'élévation des niveaux et au parcours LMD dans les champs et compétences de l'enseignement agricole en partenariat avec l'ENGEES et les universités.		Partenariat Licence Pro, Parcours ingénieur

Evolution de l'offre de formation Rentrée Scolaire 2013:

- Demande d'ouverture d'un BTSA à Bouxwiller Développement Animation des Territoires Ruraux : non retenue compte tenu du contexte régional et de l'offre de formation existante dans la région et l'interrégion (agricole et éducation nationale)
- Ouverture d'un **BP IV par apprentissage** - parcours mixte CFA-CFPPA (apprentissage - adultes) cf. schéma 'parcours paysage' en annexe

Parcours de formation - Paysage

Annexe



DIMA : Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance
 ADEMA : Accès des Demandeurs d'Emploi aux Métiers Agricoles
 CAPA : Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole
 BPA : Brevet Professionnel Agricole
 BP IV : Brevet Professionnel de niveau IV
 Bac Pro : Baccalauréat Professionnel
 STAV : Baccalauréat Technologique Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant : spécialité aménagement
 BTSA : Brevet de Technicien Supérieur Agricole
 (★) BEPA : Brevet d'Etudes Professionnelle Agricole : certification possible à la fin de la 1ere Bac Pro

---> Orientation possible
 —> Orientation classique

**Liste annuelle des opérations de
construction ou d'extension
d'établissements du second degré**

(Education nationale)

Liste annuelle des opérations de construction ou d'extension d'établissements du 2nd degré (article R234-10 du code de l'Education)

Reconstructions, extensions et restructurations d'établissements au titre de 2013

Bas-Rhin

Collèges :

- Collège de Brumath : réhabilitation et restructuration

Lycées :

- Lycée Le Corbusier d'Illkirch : restructuration des ateliers
- Lycée Siegfried d'Haguenau : restructuration des cuisines pédagogiques
- Lycée Mathis de Schiltigheim : construction d'une nouvelle demi-pension
- Lycée Agricole d'Obernai : aménagement du pôle d'excellence éducative sur l'eau

Haut-Rhin

Collèges :

- Collège Martelot d'Orbey : restructuration et extension
- Collège Robert Schuman de Saint Amarin : restructuration complète

Lycées :

- Lycée Roosevelt de Mulhouse : restructuration générale du lycée

Liste des projets majeurs d'opérations de construction / extension impactant des lycées publics

Les projets de construction-restructuration des lycées publics dont la livraison prévue au cours des années 2013 et 2014 auront a priori peu d'impact sur les postes nécessaires à leur fonctionnement administratif et pédagogique. En effet, à court terme, ceux-ci ne bouleversent pas les équilibres pédagogiques connus des services académiques, ces derniers services maîtrisant par ailleurs l'évolution régulière des FDO/FTC.

La lecture du rapport budgétaire ci-annexé ainsi que la liste des opérations les plus significatives ci-dessous permettent de noter les dates prévisionnelles des prochaines mises en service de surfaces supplémentaires. Ces dernières correspondent surtout à des adaptations liées à des besoins nouveaux et font référence à des effectifs scolaires et pédagogiques plutôt « constants ». Ces livraisons futures concernent en particulier les lycées suivants :

Pour la rentrée 2013 (ou en cours d'année scolaire 2013/2014) :

- Le Corbusier à Illkirch : reconstruction des ateliers (1^{ère} tranche)
- Rostand à Strasbourg : mise en sécurité de l'internat existant
- Couffignal à Strasbourg : restructuration générale de l'externat
- Siegfried à Haguenau : restructuration des cuisines pédagogiques.

Pour les rentrées ultérieures (2014 et après) :

- Meck à Molsheim : reconstruction des gymnases
- Schweitzer à Mulhouse : restructuration générale du lycée
- Mathis à Schiltigheim : construction d'une nouvelle demi-pension
- Le Corbusier à Illkirch : reconstruction des ateliers (2^{ème} tranche)
- Roosevelt à Mulhouse : restructuration générale du lycée
- Agricole Obernai : aménagement du pôle d'excellence éducative sur l'eau.

La portée de ces changements est laissée à l'appréciation des services académiques quant aux éventuels besoins particuliers en gestion ou en pédagogie. Elle est toutefois intégrée dans les réflexions régionales en matière de TOS, notamment par le biais de l'outil de gestion GEPAT (GEstion du PATrimoine) portant sur les relevés des surfaces existantes prévisionnelles des lycées et de leur affectation par fonctions spécifiques.

Par ailleurs, la Région poursuit sa concertation avec les services académiques sur deux dossiers :

- la réforme des filières technologiques (et son impact sur les ateliers dans les lycées),
- les projets de regroupement des agences comptables.

La Région reste attentive aux éventuelles répercussions de ces changements futurs sur la gestion du patrimoine immobilier existant.

Focus sur la politique en matière d'accès internet des lycées d'Alsace :

La Région Alsace s'occupe de fournir l'accès Internet aux lycées publics depuis 2008. L'objectif est de favoriser les très hauts débits et donc les connexions en fibre optique. Les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin se sont joints à la Région Alsace depuis 2012 dans le cadre d'un groupement, pour progressivement fournir l'accès Internet aux collèges, à partir du même marché public.

Le projet de mise en grappes consiste :

- à relier les sites (lycées et collèges) géographiquement proches les uns des autres, par une liaison propriétaire en fibre optique ;
- à activer une seule liaison pour l'accès Internet de la grappe (au lieu d'une par site), pour desservir tous les sites ainsi reliés dans la grappe.

A ce jour, 8 grappes sont actives : lycée et collège Meck à Molsheim, lycée et collège Kléber à Strasbourg, lycée et collège Monnet à Strasbourg, lycée et collège Maurois à Bischwiller, lycée et collège Schwendi à Ingersheim, lycée Schwilgué et collège Mentel à Sélestat, lycées Heinrich et Nessel à Haguenau et enfin lycée Schuré et collège de Barr.

D'ici 2014, 5 grappes supplémentaires seront mises en service.



CONSEIL
REGIONAL
D'ALSACE

7^e Commission : Formation initiale, Education et Lycées

Réunion du 5 décembre 2012

Rapport du Président au Conseil Régional d'Alsace

N° du rapport CRA :
42-12

Séance des :
20 et 21 décembre 2012

Date du rapport :
20 novembre 2012

Budget Primitif 2013 : les lycées

Le rayonnement de l'Alsace, son développement économique et social, son avenir, sont fortement tributaires de notre capacité à instruire et éduquer notre jeunesse; et l'Alsace est l'une des plus jeunes régions de France, ce qui est un atout démographique de premier plan. Notre politique constante dans ce domaine vise à offrir à chacun de nos lycéens et apprentis, en toute équité, où qu'il soit scolarisé, quels que soient son niveau scolaire, son potentiel, son milieu social, les conditions optimales d'accueil, d'hébergement, de restauration et les meilleurs outils de formation, les meilleures chances d'épanouissement personnel et de réussite dans sa vie, en particulier au travers de la qualité de nos lycées et de nos CFA. C'est une politique de fond que nous poursuivons avec enthousiasme, pour laquelle nous devons exercer nos compétences obligatoires avec efficacité et pertinence. Forts de cette conviction, nous poursuivons en 2013 notre programme pluriannuel d'investissement pour rénover, agrandir, restructurer, équiper, entretenir nos établissements, en adaptant au mieux nos actions en fonction d'un contexte en constante évolution aux plans réglementaire et normatif, énergétique, environnemental, pédagogique, mais aussi budgétaire.

Nous continuerons en 2013 à renforcer le potentiel et le dynamisme de nos élèves et des équipes éducatives en soutenant de nombreux projets éducatifs, artistiques, culturels et citoyens élaborés à l'initiative des jeunes et de leurs professeurs dans le cadre de contrats triennaux d'animation de la vie lycéenne et de divers programmes d'actions spécifiques. Nous continuerons à soutenir les familles les plus nécessiteuses avec notre prime régionale de scolarité, sensiblement réévaluée à l'occasion de la rentrée scolaire 2010/2011, et notre aide à l'équipement professionnel pour laquelle une réflexion visant à actualiser les critères de cette aide a été engagée en liaison avec les responsables des établissements, en vue de propositions applicables pour la rentrée scolaire 2013.

Depuis des années, nous avons consacré des sommes considérables à nos établissements, ce qui nous a permis de construire, d'équiper et de moderniser un réseau de 73 établissements publics et de 21 établissements privés avec des classes de lycée sous contrat. Un relevé des sommes mandatées en section d'investissement à cet effet depuis les quinze dernières années montre que notre effort dépasse le milliard d'euros, soit une moyenne de 67 M€ par an (sans compter les sommes consacrées en section de fonctionnement). A titre d'exemple, cette somme représenterait le coût de reconstruction à neuf de 500.000 m² de lycée, soit près de la moitié de notre patrimoine actuel. Sur cette période, une trentaine de lycées auront été profondément restructurés (sans compter la vingtaine de lycées neufs construits depuis la première loi de décentralisation). Cette étape est désormais derrière nous, contrairement à d'autres Régions. Nos établissements sont aujourd'hui tout à fait adaptés à leur mission. Ils offrent à la communauté éducative des locaux de plus en plus rénovés et conviviaux, des équipements fonctionnels et toutes facilités requises pour satisfaire sereinement aux exigences pédagogiques. Ils présentent des réserves de capacités d'accueil, d'hébergement et de restauration très suffisantes, et pour de nombreuses années encore (depuis 2005, le nombre de nos lycéens – lycées publics et privés a diminué de plus de 2.200 élèves). Ils offrent une carte des formations équilibrée et adaptée à la géographie et à la démographie de notre territoire, aux moyens de transport, aux aspirations de nos jeunes, à l'offre d'emplois.

Aussi, le parti pris pour nos investissements immobiliers à venir, avec la fin des grands chantiers d'agrandissement et de restructuration profonde, donnera la priorité aux chantiers de mises aux normes de sécurité et d'accessibilité de nos établissements. Nous continuerons également à rechercher la diminution de leurs coûts de fonctionnement, en particulier par des travaux à finalité énergétique. Sur le plan des normes de sécurité incendie, nous nous efforçons de traiter avec toute la diligence voulue les non conformités relevées par les commissions de sécurité. Ainsi, la situation des lycées publics alsaciens, au regard de la sécurité incendie, est en constante amélioration. A la collectivité régionale sont rattachés 73 E.P.L.E. (Etablissement Public Locaux d'Enseignement), mais le nombre d'établissements, au sens des textes pour les commissions de sécurité, est de 77. Fin 2012, 62 de ces 77 établissements font l'objet d'un avis favorable pour l'ensemble de l'établissement (contre 47 en 2008). Il convient ici de préciser que l'ensemble de nos internats sont aujourd'hui sous avis favorable. Cette amélioration de la situation se poursuivra dans les prochains mois puisque courant 2013, le chiffre de 65 établissements sous avis favorable devrait être atteint. Indépendamment de ce qui précède, nous avons entrepris de mettre en sécurité l'ensemble des ascenseurs des lycées (soit près de 180 appareils) et les travaux correspondants s'achèvent fin 2012 avec une année d'avance sur les exigences réglementaires. Sur le plan de l'accessibilité, dans le cadre des obligations introduites par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, nous avons fait réaliser des diagnostics sur l'ensemble de nos établissements. Nous avons, en septembre de cette année, engagé une démarche innovante d'élaboration d'une stratégie globale et homogène dénommée « schéma directeur d'accessibilité des lycées publics alsaciens », à l'instar de ce que nous avons fait pour l'accessibilité du TER, afin de déterminer et de prioriser les investissements très importants à venir pour être tout à fait en conformité avec la loi. Un comité de pilotage a été mis en place. Il associe des élus du conseil régional, des représentants des lycées, du rectorat, de la commission départementale d'accessibilité et toute autre structure ou association présentant un intérêt particulier au projet. Sur la base du scénario qui sera retenu courant 2013 par le comité de pilotage, nous pourrions planifier les travaux nécessaires, en fonction des priorités géographiques, financières et d'offres de formations qui auront été définies. Rappelons que pour un certain nombre d'opérations d'investissements en cours dans nos établissements, les travaux de mise en accessibilité sont déjà intégrés au programme.

Nous voulons souligner les mutualisations aujourd'hui plus nombreuses des projets, études, processus d'achats entre la Région et les deux Départements, pour la recherche d'une meilleure efficacité opérationnelle d'étude et de réalisation (délais, coûts, etc.) et d'une synergie accrue des bâtiments et équipements au profit des lycéens et des collégiens alsaciens, quelle que soit la collectivité de rattachement, quelle que soit la collectivité qui porte la maîtrise d'ouvrage. Ce rapprochement « technique » permet d'augurer d'une bien meilleure performance de l'ingénierie collective des services des trois collectivités lorsqu'elles seront regroupées au sein de la Collectivité Territoriale d'Alsace. Des avancées notables ont été réalisées ces derniers temps : regroupement des lycées et collèges pour la desserte en haut débit et l'ingénierie informatique (ces « grappes lycées-collèges » permettent une augmentation de débit à coût constant); création du nouvel espace numérique de travail en lycées et collèges ; réhabilitation d'une demi-pension commune pour le lycée Yourcenar et le collège contigu d'Erstein, d'une autre pour le lycée Schuman et le collège contigu de Haguenau ; réalisation de gymnases communs à Haguenau et à Schiltigheim ; réalisation d'une salle polyvalente mutualisée pour le lycée Schuman et le collège contigu de Haguenau ; étude d'une restauration commune pour le lycée Goulden et le collège contigu à Bischwiller. Tous les projets de ce type font aujourd'hui l'objet d'échanges systématiques entre nos services pour nous proposer des actions concertées.

Nous voulons aussi poursuivre la recherche de synergies diversifiées entre les lycées, les CFA, les GRETA, les CRITT, en d'autres termes partager dans toute la mesure du possible, et au bénéfice de tous, les moyens, équipements, locaux, procédures. Bien entendu, le but est de chercher à réduire les coûts de construction et de fonctionnement pour les structures concernées, mais aussi pour tisser des liens pédagogiques entre ces entités. Ce travail « de coordinateur » de longue haleine requiert l'adhésion de tous les partenaires, chefs d'établissements et équipes éducatives, autorités de tutelle, élus des communes concernés. Nous avons ainsi l'objectif en 2013 de mettre à la disposition du GRETA Strasbourg Europe les locaux de l'ancienne demi-pension du lycée Gutenberg, de faire progresser le projet de rapprochement des CRITT matériaux et HOLO 3 du lycée Gutenberg à Illkirch, le projet de création du pôle hôtelier d'excellence entre le LETPHT Dumas et le CEFPPA Zeller à Illkirch, le projet de regroupement du pôle d'excellence bois au lycée Couffignal de Strasbourg, pôle aujourd'hui réparti entre ce dernier et le lycée Le Corbusier.

Dans le contexte économique actuel, nous poursuivons en 2013 nos démarches d'optimisation de nos projets, de nos achats. C'est pour cela par exemple, en plus de notre contrat de performance énergétique concernant 14 de nos établissements, que des contrats globaux de gestion et d'exploitation de nos chaufferies bois ont été mis en place par financement direct de la collectivité régionale sur 8 de nos lycées (un premier contrat en 2011 pour 4 lycées, un second en 2012 pour 4 autres). Les réflexions vont se poursuivre pour identifier d'autres pistes de mutualisation sur cette thématique du chauffage de nos établissements scolaires. C'est pour cela également que, à la suite de la réforme de la voie technologique, nous procédons au réexamen de nos grands projets d'investissement en cours de réalisation, et tout particulièrement nos futurs grands ateliers dans les lycées Le Corbusier à Illkirch, Nessel à Haguenau et Schwilgué à Sélestat, qui pourront être redimensionnés en économisant des surfaces, ceci en parfaite adéquation avec les nouveaux programmes pédagogiques.

Nous veillerons à maintenir notre capacité d'ingénierie et d'interventions rapides et appropriées dans nos établissements, avec nos services techniques, nos agents techniciens, ouvriers et de services, nos agents techniciens informatiques, nos équipes mobiles d'ouvriers professionnels, soit plus de 1.400 personnes dans les établissements, au siège ou dans nos quatre agences territoriales, entièrement restructurées en 2011, solides, efficaces, réactives et qui agissent en partenariat étroit avec les chefs d'établissements (ce dernier

point n'est pas des moindre puisqu'il représente un tiers du budget régional consacré aux lycées (budget ressources humaines). La réactivité de notre collectivité face aux problèmes est d'ailleurs souvent saluée par les chefs d'établissements, par exemple à l'occasion de l'incendie du lycée Sée de Colmar cet été, la réalisation de chambres d'internat filles en quelques mois pour la rentrée scolaire 2012 au lycée de Pulversheim, lors de l'inauguration récente du bâtiment lycée de l'école européenne provisoire.

Enfin, nous garderons aussi la préoccupation constante de maintenir et d'amplifier une culture de proximité et de concertation avec l'ensemble de nos partenaires : autorités académiques, personnels de direction et de gestion des établissements, représentants des parents d'élèves... sur la base de l'écoute, du dialogue, de la confiance mutuelle, de la synergie des compétences respectives et du respect des responsabilités de chacun.

Avant d'aborder le projet de budget 2013, rappelons quelques points marquants de la dernière période budgétaire, en dehors des grands chantiers de bâtiments en cours cités plus loin dans le rapport :

- la poursuite de nos actions visant à la performance énergétique dans les lycées, notamment avec la mise en place d'un second contrat global de longue durée concernant quatre de nos chaufferies bois, ainsi qu'avec la mise en service début 2012 de la seconde tranche de travaux du contrat de performance énergétique concernant 7 de nos lycées (7 lycées livrés en 2010 et 7 autres en 2011). L'année 2012 est la première année de fonctionnement du contrat pour les 14 lycées concernés, et pour les 17 années à venir.
- la mise en service du bâtiment lycée « Galiléo » de l'école européenne provisoire à la rentrée de septembre 2012, opération remarquable en termes de partenariat avec l'Etat qui a mis à disposition le terrain et en termes d'optimisation des délais de réalisation et de maîtrise des coûts de construction ;
- le lancement des études du schéma directeur d'accessibilité de nos lycées et CFA publics ;
- la poursuite de l'amélioration générale du niveau de sécurité de nos établissements, avec notamment la fin des travaux de mise en sécurité de tous nos ascenseurs ;
- le développement continu des pratiques de mutualisations des plateaux techniques dans nos établissements, avec en 2012, l'installation d'un centre d'usinage 5 axes bois au lycée Couffignal au profit des élèves de la filière bois des lycées Couffignal et Le Corbusier, aux apprentis du CFA Schweisguth avec des PME et le CRITT bois d'Epinal.
- la poursuite de l'amélioration de la qualité de la restauration et de l'hébergement dans nos 58 restaurants scolaires et nos 32 internats publics, avec notamment l'inauguration de la nouvelle demi pension du lycée Schneider de Molsheim, avec la poursuite de l'harmonisation progressive des tarifs de restauration, ainsi qu'avec la mise en place d'une politique similaire d'harmonisation des tarifs des internats ;
- la signature de la convention Etat-Région de financement de la construction de l'internat d'excellence du lycée agricole d'Erstein ;

- le lancement en concertation avec les deux Départements d'un marché d'études de définition du nouvel espace numérique de travail appelé à remplacer l'actuel à l'horizon 2014 dans les lycées et collèges alsaciens ;
- la poursuite de la connexion haut-débit de nos établissements, avec la démarche concertée avec les deux départements alsaciens de regroupement lycées-collèges générant des économies de fonctionnement et d'investissement ; fin 2012, 4 « grappes » lycées-collèges sont opérationnelles ;
- la signature avec les deux Départements de trois conventions de groupements de commandes de matériels et prestations informatiques pour les lycées et collèges alsaciens ;
- l'achat des premiers véhicules « tout-électriques » dans nos lycées accompagnés de leurs bornes de recharge semi-rapide ;
- l'inauguration de l'extension du lycée privé sous contrat Ch. de Foucauld à Schiltigheim, subventionnée par la Région (qui a permis de mettre en place une nouvelle formation en boulangerie) ;
- l'achèvement de l'importante opération de restructuration-extension du lycée agricole d'Obernai ;
- la livraison des nouveaux ateliers du lycée Heinrich-Nessel à Haguenau ;
- la livraison d'une nouvelle tranche de restructuration du lycée Schweitzer à Mulhouse ;
- la livraison de la première tranche des nouveaux ateliers du lycée Schwilgué à Sélestat ;
- la livraison des nouveaux logements de fonction du lycée J.Verne à Saverne
- le lancement des études de programmation et de maîtrise d'œuvre concernant les opérations majeures suivantes bientôt en travaux de notre programme pluriannuel d'investissement (synthétisé dans l'annexe au présent rapport): la restructuration du lycée Dumas à Illkirch dans le cadre de la création du pôle d'excellence hôtelier avec le CEFPPA Zeller ; la poursuite de la restructuration du lycée Victor à Obernai, avec la restructuration de son externat ; la mise en sécurité du lycée Lambert à Mulhouse ; la restructuration de la demi-pension du lycée Montaigne à Mulhouse ; la restructuration et mise en sécurité du lycée Roosevelt à Mulhouse ; la restructuration du lycée Bartholdi à Colmar ; la restructuration-extension de la demi pension du lycée Schuman à Haguenau avec la construction de la nouvelle salle polyvalente pour le lycée et le collège mutualisée avec le Département (MOA¹); la construction de la nouvelle demi-pension et du gymnase du lycée Mathis à Schiltigheim (MOA Ville) ; l'approbation du programme de l'école européenne de Strasbourg prévue pour 2015 (MOA CUS) ; la signature de la convention de financement de la construction du gymnase S.Loeb à Haguenau (MOA Ville) qui servira à nos lycéens ; la restructuration de la demi-pension du lycée Kléber à Strasbourg ; la restructuration-extension de la demi-pension du collège d'Erstein (MOA Département) au profit de nos lycéens qui y sont accueillis ;
- le regroupement de nos EMOP de Strasbourg et de Mulhouse dans leurs nouveaux ateliers modernes et fonctionnels sur les sites des lycées Le Corbusier et Armand.

¹ MOA : Maître d'Ouvrage

Le projet de budget primitif 2013 pour les lycées représente quelque 127,74 M€ de crédits de paiement, se décomposant comme suit :

- 39,80 M€ consacrés au patrimoine immobilier dans les établissements publics locaux d'enseignement ;
- 44,25 M€ consacrés au fonctionnement et à l'équipement des lycées publics et privés sous contrat, aux aides aux lycéens et à leurs familles, ainsi qu'à l'animation de la vie lycéenne ;
- 43,69 M€ consacrés à la rémunération et à la gestion, à la formation et aux frais de déplacements des personnels régionaux travaillant dans les lycées.

Les deux premiers points font l'objet de ce rapport. Le dernier point est pris en compte au titre du budget des ressources humaines.

I / LES CREDITS DE PAIEMENT DE FONCTIONNEMENT

Les crédits de fonctionnement (lycées publics et aides aux lycées privés sous contrat) s'élèveraient en 2013 à 40,055 M€, soit un montant équivalent à celui de 2012. Ces crédits relèvent de quatre principales rubriques : les moyens de fonctionnement (personnel et matériel) des lycées, l'animation de la vie lycéenne, les aides aux élèves et à leurs familles, la maintenance courante et le loyer du contrat de partenariat énergétique.

1. LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT

Pour tous les moyens de fonctionnement exposés ci-dessous, il est proposé d'inscrire une somme de 31,764 M€ au budget primitif 2013.

Les dotations initiales de fonctionnement des lycées publics et privés (forfaits d'externat « part matériel ») ont fait l'objet d'un rapport spécifique approuvé lors de notre séance plénière du 26 octobre 2012 et portent sur un montant prévisionnel de dépenses de 22,338 M€, auquel il convient d'ajouter les aides directes de la Région aux établissements sous contrat de partenariat énergétique et contrat groupé de chaufferies bois, soit 1,397 M€, pour un total de 23,735 M€.

Les modalités de calcul et de répartition de ces dotations sont explicitées dans ce précédent rapport. La Région restera bien évidemment très attentive au budget de fonctionnement de chaque lycée et en particulier à ses dépenses de viabilisation fortement dépendantes des prix des énergies, en particulier du gaz et de l'électricité qui augmentent sensiblement.

La Région a ainsi accordé en 2012 plus de 0,4 M€ d'aides complémentaires pour permettre à nos lycées un fonctionnement de qualité tout au long de l'année scolaire. Malgré les investissements à finalité énergétique qui portent leurs fruits avec des consommations globalement stables, l'augmentation des prix des énergies ne permet pas de contenir des dépenses de viabilisation des lycées.

Ces dotations initiales feront (comme chaque année) l'objet de réajustements qui tiendront compte des effectifs réels constatés à la rentrée 2012/2013, et qui seront présentés lors d'une commission permanente au printemps 2013.

Une somme de 26,50 M€ est ainsi prévue au budget primitif 2013 pour l'ensemble de ces dotations initiales et de leurs réajustements à venir, soit un effort équivalent à celui du budget primitif 2012.

Par ailleurs, les lycées privés sous contrat recevront, comme la loi nous le demande, des forfaits d'externat « part personnel » calculés sur la base des coûts correspondants supportés par les externats publics en matière de personnels TOS. Une somme de 3,40 M€ est prévue à cet effet au budget primitif 2013, soit un niveau d'aide équivalent à celui du budget primitif 2012.

Une réserve de fonctionnement est également prévue, comme chaque année, pour faire face aux dépenses imprévisibles des lycées, aux assurances, taxes, études diverses, achats divers pour l'équipement de nos EMOP, soutien à l'embauche par les lycées de personnels remplaçants sous contrats uniques d'insertion (bénéficiant d'une participation de l'Etat – 81 personnes en 2012).

Pour l'ensemble de ces dépenses complémentaires, une somme de 0,85 M€ est prévue au projet de budget 2013.

Une somme de 0,144 M€ est également prévue pour la poursuite de notre action importante de collecte des déchets dangereux dans les lycées (environ 40 à 50 tonnes par an).

A cet égard, une réflexion va être engagée en 2013, d'abord avec les lycées publics situés sur le territoire de la CUS, pour inciter et responsabiliser les établissements en matière de gestion des ordures ménagères, et notamment les déchets issus des services de restauration, avec un renforcement des initiatives en faveur du tri sélectif.

Enfin, une somme de 0,87 M€ est proposée au budget primitif 2013 pour des crédits d'accompagnement de l'équipement matériel des lycées (études, transferts, maintenance, etc.)

2. L'ANIMATION DE LA VIE LYCEENNE

Pour l'animation de la vie lycéenne, il est proposé d'inscrire une somme de 0,965 M€ au budget primitif 2013.

L'animation de la vie lycéenne

Depuis 2012, la Région propose aux lycées de contractualiser les actions d'animation de la vie lycéenne sous la forme de contrats triennaux, pour la période 2012-2014. Plus de 90 % des établissements (publics et privés sous contrat) ont adhéré à cette démarche concertée.

Celle-ci s'appuie sur quatre axes principaux : le développement de l'altérité, notamment dans le cadre du Mois de l'Autre ; la dynamisation de la vie lycéenne dans l'établissement et dans la région ; l'ouverture de l'établissement vers l'extérieur ; le montage de « projets libres ».

Une simplification importante des dossiers à fournir par les établissements, saluée par les proviseurs et les gestionnaires, a été opérée, leur permettant de bénéficier de versements anticipés des premiers crédits.

L'aide à la visite du Mémorial de Schirmeck

Mis en place en 2012, le dispositif particulier de prise en charge directe par la Région des dépenses d'entrées et de transport au Mémorial est confirmé pour 2013, et devrait permettre aux lycéens de mieux connaître cet incontournable lieu de la mémoire régionale.

Le Mois de l'Autre

Pour sa 9^{ème} édition, et dans la continuité de l'édition 2012, le Mois de l'Autre partira des textes fondateurs en matière de droits et de libertés, tels que la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, la Convention européenne des Droits de l'Homme, ou encore la Charte européenne des Droits de l'Homme. La déclinaison des articles de ces textes permettra de mettre en exergue trois grandes idées essentielles, qui forment aussi la devise de notre pays : Liberté, Égalité, Fraternité.

Les jeunes, citoyens de demain

Au titre des opérations d'envergure régionale, la Région poursuivra son soutien à des manifestations, telles que « Journaliste d'un Jour » mettant en valeur le savoir-faire des élèves et la nécessaire articulation avec le monde professionnel dans lequel ils évolueront demain.

La Marche des Vivants

La Marche des Vivants est un événement international organisé depuis 1988 par March of the Living International. Dès la première édition, la France y fut représentée sous l'impulsion du Fonds Social Juif Unifié. Depuis 2005, l'association Marche des Vivants – France, est l'organisateur des délégations françaises. Grâce au soutien actif de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, ce projet a pris ces dernières années, une ampleur exceptionnelle. En 2013, la Marche des Vivants fêtera son 25^{ème} anniversaire. A cette occasion, la Région apportera son soutien à cette manifestation en finançant le déplacement de 50 jeunes du 7 au 11 avril 2013.

Le Parlement Alsacien des Jeunes

Le Parlement Alsacien des Jeunes ou « PAJ » a été mis en place en mai 2011, conformément au Plan Régional pour la Jeunesse adopté en décembre 2010. Le mandat, qui se termine à la fin décembre 2012, est de 18 mois non renouvelable. Une nouvelle assemblée sera désignée en janvier 2013, suite à un appel à candidatures. Le bilan du premier mandat a été présenté au Conseil Régional lors de sa séance plénière du 26 octobre 2012. Le PAJ sera soutenu en partie par des crédits lycées en 2013

« Talents et Potentiels »

Cette action a été prévue par le Plan Régional pour la Jeunesse adopté en décembre 2010. Elle sera initiée pour la première fois en 2013 en lien avec le Parlement Alsacien des Jeunes, qui mettra en place le cahier des charges de cet appel à projets ou concours visant à valoriser la jeunesse alsacienne.

3. LES AIDES DIVERSES AUX ELEVES ET A LEURS FAMILLES

Pour l'ensemble de ces aides, il est proposé d'inscrire une somme de 2,526 M€ au budget primitif 2013.

La prime régionale de scolarité a été réévaluée de façon substantielle pour la rentrée scolaire 2011/2012. Les modalités d'intervention ont été confirmées pour 2013. Ainsi, une somme de 1,70 M€ devrait permettre à quelque 20.000 familles de bénéficier d'une prime de 100 € pour les élèves de l'enseignement général et technologique et de 70 € pour les lycées professionnels. Le seuil fiscal d'éligibilité est maintenu à 1.000 € d'impôt net avant correction.

L'aide à l'équipement des élèves des sections professionnelles est bien adaptée à la mise en place de la réforme de la voie technologique. Elle varie de 30 € à 400 € en fonction des filières et concerne plus de 4 500 élèves. Une somme de 0,75 M€ est à nouveau prévue à cet effet.

Les aides à l'UNSS pourraient être reconduites au titre du sport scolaire pour une somme de 0,076 M€.

4. LA MAINTENANCE COURANTE ET LE LOYER CPE

Une somme de **4,80 M€** est proposée au budget primitif 2013 (identique à celle de 2012) pour permettre le financement, d'une part, des travaux d'entretien courants des bâtiments, réalisés en partie par les EMOP en partie par les entreprises spécialisées, d'autre part, des charges locatives ou des frais d'expertise qui s'avèreraient nécessaires, et enfin pour financer la part « fonctionnement » des loyers versés au prestataire du contrat de performance énergétique.

II / LES CRÉDITS DE PAIEMENT D'INVESTISSEMENT

Les crédits d'investissement (lycées publics et aides aux lycées privés sous contrat) s'élèveraient en 2013 à 44,00 M€. Ces crédits relèvent des trois rubriques suivantes : le budget immobilier des établissements publics ; le budget immobilier et d'équipement des lycées privés ; le budget d'équipement des établissements publics et d'aide aux installations sportives communales.

1. LE BUDGET IMMOBILIER DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Le budget 2013 est dans la continuité du budget 2012. L'année 2012 a été l'année charnière au cours de laquelle le montant d'investissements dans les lycées a été recalibré. En effet, les années précédentes avaient été marquées par des niveaux d'investissements records (plan de relance, plan « agir pour l'emploi », Contrat de Performance Energétique...) lesquels ont permis de moderniser en profondeur le patrimoine immobilier de la Région.

Le niveau des crédits proposés à ce titre au budget 2013 tient ainsi compte d'une part de ce contexte particulier. Et d'autre part, grâce à l'effort considérable entrepris par la Région pour la modernisation du patrimoine immobilier des lycées, leur niveau de capacité et de confort est aujourd'hui globalement très satisfaisant.

Dans ce contexte, il est proposé d'inscrire une somme de 35,00 M€ en crédits d'investissement en 2013, afin de permettre la mise en œuvre concrète des projets et, plus précisément, le programme de modernisation et de restructuration pour environ 22,50 M€ et le programme de maintenance pour environ 12,50 M€.

Les axes principaux de ces interventions, inscrites à notre plan pluriannuel d'investissement (détaillé en annexe pour les opérations les plus importantes) parfois très lourdes, vont de l'incontournable et prioritaire remise aux normes de sécurité des bâtiments et de leurs équipements à l'amélioration énergétique des locaux, jusqu'à l'entière restructuration, voire reconstruction, avec ou sans extension, des bâtiments devenus trop vétustes ou inadaptés.

Les crédits proposés au budget 2013 permettront notamment d'engager ou de poursuivre, outre de très nombreuses opérations de maintenance, les opérations majeures suivantes :

- Au lycée Le Corbusier (Illkirch) : *Reconstruction des ateliers.*
- Au lycée Mathis (Schiltigheim) : *Reconstruction de la ½ pension et du gymnase.*
- Au lycée Couffignal (Strasbourg) : *Mise en sécurité du bâtiment C.*
- Au lycée P.E. Victor (Obernai) : *restructuration du bâtiment externat.*
- Au Lycée Heinrich-Nessel (Haguenau) : *Construction du nouveau bâtiment administration et livraison du nouveau parking.*
- Au lycée Meck (Molsheim) : *Reconstruction des gymnases.*
- Au lycée Goulden (Bischwiller) : *Mise en sécurité et accessibilité de l'établissement.*
- Au lycée Schweitzer (Mulhouse) : *Restructuration générale de l'établissement.*
- Au lycée Roosevelt de Mulhouse : *Mise en sécurité générale de l'établissement.*

2. LE BUDGET IMMOBILIER ET D'EQUIPEMENT DES LYCEES PRIVES

Dans la continuité des efforts consentis ces dernières années, une somme de 2,50 M€ est proposée au budget primitif 2013 pour l'aide à l'investissement et à l'équipement des lycées privés sous contrat.

L'élaboration du programme pluriannuel d'investissement des lycées privés sous contrat relève de la seule responsabilité des établissements et de leurs organismes confessionnels de tutelle. La Région veille toutefois à ce que la priorité de ses subventions aille vers les opérations de mise en sécurité et conformité des installations, points sur lesquels les établissements privés accusent du retard par rapport aux lycées publics.

3. LE BUDGET D'EQUIPEMENT DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Une somme de 6,24 M€ est proposée au budget primitif 2013 pour l'ensemble des opérations concernant l'équipement des lycées publics, comprenant les postes ci-dessous.

Un montant de 1,60 M€ est prévu au titre du 1^{er} équipement pour accompagner les opérations de restructuration, notamment au lycée Le Corbusier d'Illkirch, au lycée Heinrich-Nessel de Haguenau, à l'internat du lycée Rostand de Strasbourg, au lycée Paul-Emile Victor d'Obernai ou encore au lycée Schweitzer de Mulhouse.

Un montant de 1,70 M€ est prévu pour les remplacements et les équipements en machines et autres matériels pédagogiques, afin d'accompagner la réforme technologique en voie de parachèvement dans nos lycées, dont :

- Matériel pédagogique filière STI2D (0,9 M€)
- Matériel pédagogique filière électrotechnique (0,1 M€)
- Matériel pédagogique filière maintenance (0,3 M€)
- Matériel pédagogique filière métallerie (0,3 M€)

Un montant de 1,70 M€ est prévu pour les équipements informatiques (quelque 22.000 ordinateurs sont en service fin 2012 dans nos lycées publics, soit un pour 2,7 élèves, dont quelque 15.000 de moins de 6 ans) et l'accompagnement pédagogique des lycéens. Cet accompagnement se fera, comme les années précédentes, avec :

- La poursuite de l'Espace Numérique de Travail en Alsace (ENTEA) avec la passation courant 2013 d'un nouveau marché de conception en vue du déploiement de l'ENTEA 2^{ème} génération en 2014. La généralisation du haut-débit avec passage à la fibre optique dans les lycées (IHE@L), avec la mise en place de 11 nouvelles grappes inter établissements ;
- L'assistance 2^{ème} niveau de la plateforme CARLA, mutualisée avec les deux Départements, en sus de nos 26 techniciens spécialisés en informatique (budget RH) déployés dans nos lycées pour l'assistance 1^{er} niveau ;
- La généralisation progressive de la Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) dans les lycées techniques et professionnels et le traitement des machines réformées.

Un montant de 0,39 M€ est prévu pour procéder au remplacement des équipements de demi-pensions usagées ou obsolètes, des installations de téléphonie ainsi que des équipements de sécurité.

Un montant de 0,70 M€ est prévu pour le remplacement des équipements courants.

Un montant de 0,06 M€ est prévu pour le remplacement des équipements de nos trois équipes mobiles d'ouvriers professionnels.

Un montant de 0,09 M€ est prévu pour le remplacement des véhicules de nos lycées avec des véhicules à énergie « propre », en incitant les établissements à acquérir prioritairement des véhicules électriques.

Par ailleurs, une somme de 0,26 M€ est proposée au budget primitif 2013 pour l'aide à l'investissement aux communes qui mettent leurs équipements sportifs à la disposition gratuite de nos lycéens. Sont ainsi prévus en 2013 les projets de Saint-Louis et Erstein, ainsi que la poursuite d'opérations à Pulversheim et Wittelsheim.

V / SYNTHESE

La synthèse du projet de budget primitif 2013 en matière de crédits de paiement et d'autorisations de programme et d'engagement pour les lycées se présente comme suit (en M€) :

INVESTISSEMENT	Direction	Crédits de paiement Investissement	Autorisations de programme
Travaux neufs	DC	35,00	70,00
Équipements des lycées publics	DL	6,24	6,24
Aides aux installations sportives	DL	0,26	0,26
Aides aux lycées privés	DL	2,50	2,50
Total CP Investissement : 44,00 M€	DC	35,00	70,00
	DL	9,00	9,00
FONCTIONNEMENT		Crédits de paiement Fonctionnement	Autorisations d'engagement
Fonctionnement et dotations	DL	31,764	31,764
Vie lycéenne	DL	0,965	0,965
Aides diverses aux élèves et familles	DL	2,526	2,526
Maintenance courante + loyer CPE	DC	4,80	0,00
Total CP fonctionnement : 40,055 M€	DC	4,80	0,00
	DL	35,255	35,255
TOTAL CP PRESENT RAPPORT Investissement + Fonctionnement	DC + DL	84,055	

Pour mémoire	Direction	Crédits de paiement Fonctionnement
Dépenses de personnel technique Rapport DRH	DRH	43,69

Il vous est proposé d'approuver le budget primitif des lycées pour l'exercice 2013.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


Philippe RICHERT